

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 février 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Henri PONS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 003-3429/18/BM

■ Approbation d'une convention avec l'Ecole de Communication Visuelle pour l'organisation d'un concours relatif à la ligne graphique du projet de BHNS l'Aixpress

MET 18/6248/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a approuvé le programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) L'AIXPRESS entre Saint-Mitre des Champs et Krypton à Aix-en-Provence par délibération n°2015-A204 du 8 octobre 2015.

Cette opération, menée sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole, vise à améliorer les conditions de déplacements sur le territoire d'Aix en Provence dans un objectif de liaison efficace de transport en commun permettant de relier entre eux les grands équipements et les différents quartiers. Desservant les grands quartiers d'habitat social de la commune (Le Jas de Bouffan, Encagnane), du centre-ville (gares, Rotonde), des facultés, cette ligne de BHNS L'AIXPRESS reliera plusieurs pôles d'échanges et parcs relais.

Le tracé, constitué de 19 stations, desservira, sur 7,2 kilomètres, les points névralgiques, les équipements majeurs et les sites emblématiques d'Aix-en-Provence. L'Aixpress reliera les lieux de vie, de travail, d'études et tous les espaces de culture et de loisirs. Il réduira les distances pour rendre la ville encore plus agréable à habiter, à fréquenter, à traverser. Avec plus de 80% de sites propres dédiés et la mise en place de la « priorité aux feux », l'Aixpress garantira aux usagers un temps de parcours rapide et fiabilisé.

La ligne sera équipée d'une flotte de quinze bus électriques qui se rechargeront automatiquement et rapidement au terminus. Ce matériel roulant innovant permettra de réduire les émissions polluantes et

Signé le 15 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 23 Février 2018

autres nuisances, tout en garantissant un niveau élevé de performance énergétique.

Les ambitions de ce projet, d'améliorer le cadre de vie des aixois tout en offrant un service de transport performant, devront être déclinées au travers d'un design et d'une ligne graphique attractive, créant du lien entre la ligne de BHNS L'AIXPRESS, la ville et les habitants, donnant envie d'emprunter ce nouveau mode de transport et plaisir à le regarder circuler.

Afin de valoriser les compétences et métiers que développe l'Ecole de Communication Visuelle, la Métropole souhaite associer cette école à l'établissement de la ligne graphique du projet de BHNS L'AIXPRESS, nouant ainsi un véritable partenariat autour de la réalisation d'un projet pédagogique qui mettrait les étudiants de cet établissement au cœur de la conception graphique du design de la ligne de BHNS L'AIXPRESS.

Dans cette optique, la Métropole et l'Ecole de Communication Visuelle d'Aix en Provence vont collaborer de sorte à organiser sur 2018 un concours entre les étudiants de cette école, et qui visera à sélectionner, parmi leurs propositions graphiques, celle qui répondra au mieux aux enjeux et objectifs du projet de BHNS L'AIXPRESS, et qui sera par la suite, acquise par la Métropole et mise en œuvre sur le projet.

Dans le cadre de ce concours, les personnels de la Métropole en charge du projet seront accueillis au sein de l'Ecole de Communication Visuelle d'Aix en Provence pour présenter ledit projet aux étudiants.

Par la suite, les étudiants qui participeront à ce concours devront remettre des propositions pour:

- la livrée du matériel roulant de la ligne de BHNS L'AIXPRESS, c'est-à-dire l'habillage graphique des véhicules,
- le design graphique des abris des stations de la ligne de BHNS L'AIXPRESS, en déclinaison du graphisme de la livrée,
- le design graphique des titres unitaire de transport, en déclinaison du graphisme de la livrée.

L'Ecole de Communication Visuelle d'Aix en Provence assurera l'encadrement logistique et pédagogique nécessaire au bon déroulement des travaux réalisés par ses étudiants, dans le cadre de ce concours.

La collaboration de l'Ecole de Communication Visuelle d'Aix-en-Provence est conclue à titre gracieux.

Au terme de ces travaux, les propositions établies par les étudiants seront soumises à un jury composé d'un collège d'élus, comprenant :

- le Vice-Président transport de la métropole ou son représentant
- le maire d'Aix-en-Provence ou son représentant
- l'adjoint à l'urbanisme ou son représentant
- le Président de la RDT ou son représentant
- le Vice-Président territoire délégué aux infra transports ou son représentant

et d'un collège de techniciens comprenant:

- le DGA Mobilité Déplacements-Transports Espace Public et Voirie ou son représentant
- le DGS de la Ville d'Aix-en-Provence ou son représentant
- le DGA délégué service de Transport ou son représentant
- le Directeur des Infra Transports ou son représentant
- le Directeur des Transports ou son représentant
- le Directeur Marketing ou son représentant

Ce jury sélectionnera, parmi les différentes lignes graphiques proposées par les étudiants de l'Ecole de Communication Visuelle d'Aix en Provence, celle qui sera acquise par la Métropole pour être mise en œuvre sur le projet de BHNS L'Aixpress.

Un événement pourra être organisé à cette occasion au sein de l'Ecole de Communication Visuelle d'Aix en Provence

Signé le 15 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 23 Février 2018

C'est en ce sens qu'il vous est proposé d'approuver la convention de partenariat entre la Métropole et l'Ecole de Communication Visuelle pour l'organisation d'un concours relatif à la ligne graphique du projet de BHNS L'AIXPRESS.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Propriété Intellectuelle ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°2010_A112 du Conseil communautaire de la Communauté du pays d'Aix du 24 juin 2010 portant approbation du programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service ;
- La délibération n°2015-A204 du Conseil Communautaire du 8 octobre 2015 portant approbation du programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Saint-Mitre des Champs et Krypton à Aix-en-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 8 février 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est opportun d'associer l'Ecole de Communication Visuelle d'Aix en Provence au développement des grands projets d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie aixois pour valoriser ses compétences et ses métiers,
- Que la création de la ligne de BHNS L'AIXPRESS constitue un projet métropolitain emblématique qui est l'occasion de nouer un partenariat entre la Métropole et l'Ecole de Communication Visuelle d'Aix en Provence autour du design de ce projet,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée de partenariat entre la Métropole et l'Ecole de Communication Visuelle pour l'organisation d'un concours relatif à la ligne graphique du projet de BHNS L'AIXPRESS.
Ce partenariat est conclu à titre gracieux.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS